

Saint-Pierre-et-Miquelon

Saint-Pierre-et-Miquelon le 4 juillet 2014

Madame George Pau-Langevin
Ministre des Outre-Mer
27 rue Oudinot

Madame la Ministre,

Saint-Pierre-et-Miquelon est une Collectivité Territoriale d'Outre-Mer (COM), définie par l'article 74 de la Constitution qui regroupe autant de situations diverses que de statuts différents.

La Loi organique de 2007, si elle a apporté des modifications significatives pour la Collectivité Territoriale et ses élus, n'a pour autant pas réglé les problèmes d'enchevêtrement de compétences, ni d'applicabilité des textes législatifs et réglementaires dans les domaines de compétences de la Collectivité Territoriale.

Le modèle économique que nous appliquons aujourd'hui est désuet, inopérant et ne nous permet pas d'être compétitifs et de nous insérer efficacement dans notre environnement régional. Les outils que nous offre le statut actuel sont soit mal utilisés, soit sous utilisés –comme la fiscalité par exemple- mais le résultat est le même : l'effet paralysant pour les entreprises locales et le manque d'attrait pour les entreprises extérieures.

Le développement économique de l'Archipel est au point mort et n'offre pas de perspectives intéressantes sur du moyen et long terme. Les recettes des collectivités étant étroitement liées à l'activité économique, elles ne permettent pas de s'inscrire dans un plan pluriannuel d'investissements et la commande publique, comme l'initiative privée ne sont pas à la hauteur des attentes et des besoins de la population.

Aussi, le Conseil des élus devant la dégradation de la situation économique mais aussi devant la situation de blocage que connaissent les instances de l'Archipel dans leur fonctionnement, demande à l'Etat de l'aider à établir un diagnostic et de faire des propositions pour un statut qui, quels que soient les élus en place, pourra fonctionner sans blocages institutionnels et permettra à l'archipel, grâce à des leviers économiques et une fiscalité adaptée, de s'insérer au mieux dans son environnement géographique.

Il nous faut disposer de leviers économiques performants et d'une fiscalité adaptée à notre contexte et nos particularités.

Il nous faut trouver le meilleur modèle institutionnel possible pour une petite collectivité comme la nôtre. Un statut modernisé, avec une représentativité équilibrée entre tous les acteurs de l'Archipel. Pour définir précisément les contours d'un tel statut, les élus auront besoin d'une aide de l'Etat qui pourrait se traduire par la mise à disposition, durant quelques mois, d'un haut fonctionnaire doté des moyens humains et financiers nécessaires à la mission d'appui aux élus qui lui serait confiée.

Le Président de la République, dans ses interventions concernant les Outre-Mer, a toujours été un fervent défenseur du respect du choix des ultramarins pour le statut qui conviendrait le mieux à

chaque collectivité. C'est dans cet esprit, et confiants de par son engagement, que nous sollicitons, Madame la Ministre, votre soutien à notre démarche, ainsi que celui de votre Ministère et du Gouvernement, à notre démarche.

Nous nous tenons bien entendu à votre entière disposition pour de plus amples informations concernant ce dossier.

Nous sommes convaincus, Madame la Ministre, de l'attention particulière que vous apporterez à ce courrier.

Veillez croire, Madame, la Ministre, en l'expression de notre haute considération.

Annick GIRARDIN



Député de l'Archipel
Secrétaire d'Etat

Karine CLAIREAUX



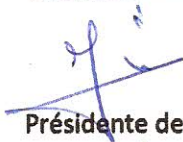
Sénateur-Maire

Jean DE LIZARRAGA



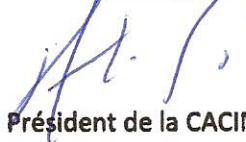
Maire de Miquelon-Langlade

Jacqueline ANDRE



Présidente de la CPS

Xavier BOWRING



Président de la CACIMA

Xavier LANDRY



Président du Comité
Economique et Social